



Litige entre les associés : quel recours pour les employés ?

Par **cris**, le **17/06/2008** à **14:42**

Nous sommes une petite entreprise qui connaît actuellement une crise : il y a 2 actionnaires : le majoritaire qui est là depuis 1 an, et l'autre, qui lui a créé l'entreprise il y a 8 ans. L'actionnaire majoritaire était censé travailler et donc prélevait un salaire. Son travail n'étant pas effectué et sa gestion de l'entreprise étant discutable, l'autre associé a rué dans les brancards et à présent, le majoritaire souhaite faire une liquidation de l'entreprise (qui est on ne peut plus viable) parce qu'il n'a pas apprécié que l'autre associé démontre son incompétence. En tant que salariés de l'entreprise, que pouvons nous faire pour espérer conserver notre emploi ? Quel recours avons-nous, vers qui se tourner pour nous faire entendre ? Le majoritaire ne s'occupe absolument plus de l'entreprise (cela fait 7 mois qu'il n'y met plus les pieds), c'est donc le deuxième qui fait tourner la boutique et on arrive plus ou moins à s'en sortir (parce que la gestion précédente nous a apporté des dettes). Nous savons que l'entreprise peut se relever, mais pas avec le majoritaire. Que faire ? Merci pour vos réponses.